

*École Notre-Dame
Collège Emmanuel d'Alzon
Lycée Jean-Paul II*

La Ville-du-Bois, le 08 juillet 2025

Objet : Nouvelle politique tarifaire – Contribution des familles 2025-2026

Madame, Monsieur, Chers parents,

Comme indiqué dans notre dernier courrier du mois de mars, nous revenons vers vous avant les congés d'été afin de vous préciser les éléments nécessaires à nous communiquer par mail **avant le 15 septembre prochain** à l'adresse ci-après :

facturation@isc-vdb.fr

Les pièces à nous transmettre sont les suivantes :

- **L'intégralité du dernier avis de situation déclarative ou de l'avis d'impôt 2025 sur les revenus 2024 faisant apparaître votre Revenu fiscal de référence (sur lequel figure l'enfant ou les enfants concernés à charge fiscalement) ;**
- **Dernière attestation de paiement CAF concernant les aides perçues pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;**
- **Certificat de scolarité pour les enfants majeurs.**

Vous trouverez également ci-joint un document (FAQ) que vous pourrez consulter sur le site internet de l'établissement (www.isc-vdb.fr) et qui sera mis à jour régulièrement.

Nous vous rappelons qu'à défaut de la réception de ces éléments avant le 15 septembre 2025, la tranche retenue sera obligatoirement la plus élevée comme annoncé dans le règlement financier 2025-2026.

Pour rappel, la mise en place de cette nouvelle politique tarifaire de contributions différenciées fait suite à des engagements pris par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SGEC) qui a signé un protocole lié au plan de mixité sociale et scolaire avec le ministère de l'Éducation nationale. Ce protocole vise à organiser la participation de l'Enseignement catholique à l'effort de mixité sociale, tout en garantissant la liberté de choix des familles *via* des conditions économiques justes pour tous les élèves.

Comme nous vous le précisons, notre établissement était déjà en réflexion quant à la mise en place d'une tarification différenciée notamment par rapport à notre engagement en faveur d'une école ouverte, inclusive et équitable. Nous sommes convaincus que la diversité sociale et culturelle est une richesse pour nos élèves et qu'elle contribue pleinement à leur formation humaine et intellectuelle. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'encourager la solidarité et de permettre à chaque enfant de bénéficier d'un cadre éducatif bienveillant, quelles que soient les ressources financières de sa famille.

Cet engagement du SGEC nous a conforté dans notre idée et nous avons pris la décision d'adapter notre politique de contribution des familles afin de favoriser cette mixité sociale et offrir à tous les enfants un accès égal à l'éducation de qualité que nous proposons.

Chaque famille se verra donc proposer dès la rentrée prochaine une contribution ajustée, garantissant à la fois l'accessibilité à notre établissement et la pérennité de notre volonté d'accueil : « une école ouverte à tous ».

Espérant que ces explications ainsi que les éléments contenus dans la « FAQ – Familles-établissement » ci-joints répondront à vos questionnements, nous restons à votre disposition pour toute précision et vous remercions pour votre confiance et votre engagement dans la vie de notre établissement.

Vous souhaitant un très bel été,

Bien cordialement,



Stéphane COFFINET
Directeur des services



Jean VALLAT
Président de l'OGEC-ISC



Rémi BARRAT
Chef d'établissement du Primaire



Jean-Claude MAILLARD
Chef d'établissement coordinateur